



# **ALERTE** **SÉCHERESSE**

DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

**ENSEMBLE  
PRÉSERVONS  
LA RESSOURCE  
EN EAU !**



JUILLET 2019

# Un ARRÊTÉ SÉCHERESSE

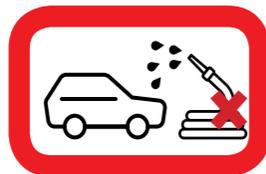
## dans le département du Nord ?

L'hiver 2018-2019 a présenté un déficit pluviométrique de 20 % par rapport à la normale.

Il n'a donc pas été suffisamment pluvieux pour permettre aux nappes de se recharger au début du printemps. La pluviométrie depuis mars est, en effet, restée insuffisante pour rattraper le déficit accumulé.

Au vu de la faible recharge des nappes en 2019, qui intervient après 2 années de sécheresse, et de la mise à mal des milieux aquatiques déjà constatée sur certains cours d'eau, le préfet du Nord a pris dès le mois d'avril 2019 des mesures de limitation de la consommation en eau. Selon l'évolution, ces mesures sont adaptables ou susceptibles d'être renforcées sur certains secteurs en tension. Il s'agit de prévenir une dégradation de la situation et donc une situation de crise.

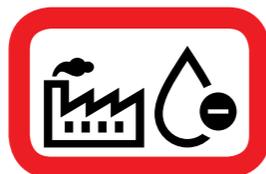
Le comité technique, qui réunit l'ensemble des acteurs concernées, expertise régulièrement les données collectées (piézomètres et débit de cours d'eau), et la DDTM propose en fonction de ces données, le maintien, le renforcement ou l'abandon des mesures.



**INTERDICTION  
DE LAVER  
LES VÉHICULES  
PARTICULIERS**



**RESTRICTION DE  
L'ARROSAGE DES  
PELOUSES, JARDINS  
ET TERRAINS DE  
SPORTS**



**RÉDUCTION DE  
CONSUMMATION  
D'EAU DE 10 À  
20 % POUR LES  
INDUSTRIELS**

## CONCRÈTEMENT ?

Le phénomène d'infiltration et donc de recharge des nappes phréatiques se produit d'octobre à avril lorsque les sols sont moins couverts. Or, l'hiver 2018/2019 a limité l'espoir de retrouver un niveau de recharge acceptable. À partir du printemps, l'eau est prioritairement utile à la végétation naissante et ne contribue que très peu à l'augmentation du niveau des eaux souterraines.

À titre d'exemple, dans le Valenciennois, les experts constatent des niveaux de 2 mètres inférieurs au niveau médian. Un cours d'eau est déjà asséché dans le Cambrésis.

Les causes sont nombreuses :

- les précipitations sont de 12 à 29% inférieures cette année ;
- les températures ont augmenté d'1,4 degré en moyenne.

Les prévisions à long terme sont, quant à elles préoccupantes, avec une hausse entre +1°C et +5°C en 2100, une augmentation de 26 cm à 82 cm du niveau de la mer, une augmentation du nombre de phénomènes extrêmes qui ne permettront pas de recharger les nappes phréatiques et la baisse des débits des cours d'eau de 30 % en moyenne.

### Les 4 SEUILS DE SÉCHERESSE

En cas de sécheresse, le préfet de département peut prendre différentes mesures en fonction de la gravité du manque d'eau. Il existe quatre seuils d'alerte croissants avec des mesures de restriction graduées.

**Vigilance sécheresse** : information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau.

**Alerte sécheresse** : limitation des prélèvements à des fins industrielles et agricoles mesures d'interdiction de remplissage de plans d'eau, et de certains usages, comme le lavage de voitures... sur tout le département ou de manière plus locale.

**Alerte renforcée sécheresse** : réduction renforcée des prélèvements industriels et agricoles, forte limitation des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures... jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements.

**Crise sécheresse** : arrêt des prélèvements non prioritaires, y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité).

## Sécheresse, QUELS RISQUES pour la population ?

Les opérateurs d'eau font tous le même constat : la population doit prendre conscience de la nécessité de préserver la ressource et appliquer les mesures décidées par le préfet pour éviter l'aggravation de la situation.

Un niveau aussi bas peut, en effet, faire apparaître des risques divers majeurs :  
- les polluants éventuellement rejetés en rivière sont alors plus concentrés ;  
- les risques liés au manque d'oxygène et à l'augmentation de la température de l'eau mettent en péril les écosystèmes aquatiques ;  
- le manque d'eau peut impacter les usagers et les industries du département.

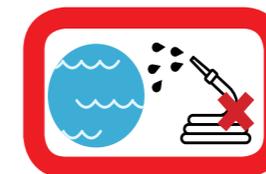
Aujourd'hui, les secteurs en tension sont corrigés grâce à des interconnexions entre zones d'approvisionnement. Néanmoins, cette méthode n'est pas durable. L'eau se trouvera de plus en plus profondément dans les nappes et sera de plus en plus polluée par le nickel ou autre métal. La baisse du débit des cours d'eau pourra également avoir un impact écologique fort en favorisant le développement d'algues toxiques. L'enjeu est donc sanitaire et qualitatif. Il est également économique et écologique, car en cas de limitation du transport fluvial, les alternatives utilisées seront en majorité routières avec un impact considérable sur la qualité de l'air.



**RESTRICTION  
DE L'IRRIGATION  
AGRICOLE**



**FERMETURE  
DES FONTAINES  
PUBLIQUES**



**INTERDICTION  
DE REMPLIR LES PLANS  
D'EAU, PISCINES  
PRIVÉES...**

# MAIRES, QUEL RÔLE AVEZ-VOUS À JOUER

## dans la préservation de la ressource ?

### Soutenir les solutions innovantes

Les maires ont un rôle dans la limitation des usages de l'eau, de par les équipements et les politiques d'investissement et d'entretien qu'ils mènent. On peut citer par exemple la recherche et réparation des fuites, la mise en place de dispositifs de récolte et de stockage des eaux de pluie ou encore la promotion de nouvelles pratiques agricoles. A ce titre, l'Agence de l'Eau peut vous aider à financer ces projets dans le cadre de son 11e programme d'investissement.

### Informez votre population

Les bulletins municipaux, vos sites internet et les réseaux sociaux peuvent être, par ailleurs, un relai d'information sur la nécessité d'économiser l'eau et de diffusion des mesures de restriction en utilisant les infographies transmises par les services de l'État qui sont libres de droit et utilisables à souhait par vos services.

### Faire respecter les mesures de restriction

Enfin, les collectivités sont invitées à respecter les mesures de restriction qui ont été prises, et à anticiper leurs conséquences sur les activités et événements qu'elles gèrent, en adaptant les fonctionnements et organisations le cas échéant.

## L'État à vos côtés pour vous aider dans vos démarches

En situation de sécheresse, la DDTM accompagne et conseille les élus sur l'application des mesures de restriction et sur les politiques de protection de la ressource.

DDTM 59

Service Eau et Environnement

ddtm-see@nord.gouv.fr

03 28 03 83 83



Même quand il pleut,  
les réserves en eau  
restent

**FRAGILES**

dans le Nord

Le Nord connaît depuis 2017 des déficits pluviométriques importants qui ont conduit, en 2017 et 2018, à des mesures de restrictions.

L'hiver 2018-2019 a présenté un déficit pluviométrique de 20 % par rapport à la normale. Il n'a donc pas été suffisamment pluvieux pour permettre aux nappes de revenir à leur niveau normal au début de printemps. Ainsi, notre département enregistre, par endroit, un niveau historiquement bas et les éventuels événements pluvieux ou orageux ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation.

**Soignons tous citoyens, économisons l'eau**

### ÉCONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource mais aussi réduire ses dépenses !

#### À LA MAISON

- Ne faites pas tourner les **lave-linge** ou les **lave-vaisselle** à moitié vides
- Ne laissez pas rouler l'eau en permanente pendant la toilette
- Prférez les **douches** aux bains : Un bain consomme x5 plus d'eau
- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau  
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau
- L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

#### La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

- 20%** Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
- Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = **centaines de m³ par an**

#### AU JARDIN

- 1 binage = 2 arrosages
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite
- Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage
- Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...
- Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique
- Récupérez l'eau de pluie pour arroser
- Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée  
N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

www.nord.gouv.fr | prefetnord | @prefet59 | prefethdf

sur une idée originale de la préfecture du Morbihan